

*Date de la convocation : 9 septembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 58*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Philippe LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Josy POUEYTO, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Guy PEMARTIN (a suppléé Emmanuel HANON), Philippe LABORDE-RAYNA (a suppléé Bernard DUPONT), Pascal BOURGUINAT (a suppléé Alain TREPEU), Michel MINVIELLE (a suppléé Christian PETCHOT-BACQUÉ).

Etait excusé :

Michel BERNOS.

Etaient absents :

Jean-Yves LALANNE, Jérôme MARBOT, Didier LARRAZABAL, Henri BELLEGARDE.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N° 3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
DU PAYS DE BEARN**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs

Après avoir déterminé leur nombre, il appartient à l'assemblée de procéder à l'élection des vice-présidents dans les conditions fixées par les articles L.2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sur renvoi de l'article L.5211-2.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun acte de candidature n'est exigé et il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

Il est procédé successivement à l'élection de chaque vice-président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Le Président invite les délégués qui le souhaitent à présenter leur candidature et fait procéder à l'élection.

Election des Vice-Présidents

Candidature : Monsieur Patrice LAURENT

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Patrice LAURENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Thierry CARRERE

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Thierry CARRERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Bernard UTHURRY

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Bernard UTHURRY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Christian PETCHOT-BACQUÉ

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Christian PETCHOT-BACQUÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Bernard PEYROULET

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Bernard PEYROULET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Jean LABOUR

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Jean LABOUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Jean-Paul CASAUBON

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Jean-Paul CASAUBON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Jean-Louis PERES

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Jean-louis PERES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Candidature : Monsieur Mohamed AMARA

Résultats du scrutin :

Inscrits : 58
Votants : 53
Abstentions : 0
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 53

Monsieur Mohamed AMARA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Vice-Président du Pays de Béarn et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité



Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

F. Bayrou
François BAYROU

